Le Trou Normand – Compétition de photo sous-marine à Dieppe

La commission Photo-Vidéo de la région Normandie organise « Le Trou Normand » (TROphy Underwater NORMANDY) pour :

- Mettre en valeur la vie sous-marine des côtes Normandes en réalisant des photos
- Développer la compétition photo et vidéo au niveau régional dans un esprit convivial.

Thèmes :

- « Photo d'ambiance » c'est-à-dire plan large de l'épave avec ou sans plongeur.
- « Photo macro ou proxi » montrant un animal avec un morceau d'épave (bout de tôle).

Conditions d'inscription :

- Chaque compétiteur aura au minimum le Niveau 3 technique ou le Niveau 2 s'il est accompagné d'un Niveau 4 assurant son encadrement durant la plongée et présenter les documents
 suivants :
 □ Licence FFESSM en cours de validité
 □ Assurance individuelle (à minima loisir 1 ou équivalent)
 □ Age minimum 18 ans
 □ Certificat médical en cours de validité à la date de la
 compétition.
- Devant le jury, chaque compétiteur formate sa carte mémoire, règler le jour et l'heure du moment puis prend une photo de lui-même.
- Sur le site du « Daffodil », la plongée est limitée à 30 mn (départ surface jusqu'au début de remontée) dans les

5 mn suivant le début de remontée, la palanquée devra avoir envoyer son parachute puis faire les paliers nécessaires. Tout refus de présenter ces paramètres (ordinateur de plongée), ou des paramètres non conformes au prérogatives pourront entrainer une disqualification des deux compétiteurs.

- De retour à terre, chaque compétiteur doit donner sa carte mémoire qui sera numérotée par le jury.
- Chaque compétiteur peut concourir dans une ou deux séries.
- Un temps de sélection sera donné à chaque compétiteur pour sélectionner les 2 photos de son choix et préciser la catégorie choisie. Il peut attribuer soit les 2 photos dans 1 catégorie soit 1 dans chaque catégorie.
- Les photos seront en jpg brute de sortie du boîtier (sans retouche ni recadrage). Seul seront autorisés les rotations et miroirs qui seront déclarés au jury.
- Le jury est souverain dans le classement de son choix.

Propriété des photos :
Le compétiteur photographe reste seul propriétaire de ses photos.
Il autorise le comité FFESSM NORMANDIE à utiliser ces photos à usage pédagogique et promotionnel mais exclusivement dans un but
non lucratif.

-.-.-.-.-.-.-.-.-.

Pour le jury (NOTATION) :
Dans chaque catégorie les photos sont classées puis notées de la façon suivante :
La 1ère photo se verra attribuer la note égale au nombre de photos dans la catégorie. Les autres photos seront notées de façon dégressive. Il y aura donc deux classements.
Le jury pourra également attribuer des récompenses de son choix (ex. coup de cœur).